

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du lundi 14 Décembre 2009

Conseillers présents :

Nicolas Bazin, , Pascal Colin, Paul Dillschneider, Martine Doney, Michel Faivre, Simon Gaillard, Claude Gullaud, René Mairot, Valérie Martin, François Martin, Michel Noirot, Yveline Thouvenot, Jean-Pierre Vagne,

Excusés : Michel Benoit, Robert Badoz.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vagne

Le conseil débute à 20 H 30 par la lecture du compte rendu de la séance du lundi 23 novembre 2009.

Ordre du jour :

1. Urbanisme :

Déclaration préalable déposée par Alain Delcey – 20, route du Fort : Remplacement de 7 fenêtres, 2 châssis de toiture, 1 porte de garage en bois par des éléments en alu rouge. Avis favorable -

Déclaration préalable déposée par Albert Jillard – 20, Chemin des Mercureaux : pour le changement de la porte d'entrée en bois par un élément en PVC (1^{er} étage côté route). Avis favorable -

2. Traversée du Village et enfouissement installations électriques :

Mr le Maire signale que le S.Y.D.E.D. a fait parvenir un devis de 204 967 Euros TTC, pour l'enfouissement des conduites électriques et de téléphonie, avec une subvention du SYDED égale à 63 763 Euros, soit une participation de la Commune de 141 204 Euros. Un détail précis par poste sera demandé.

3. Repas des anciens :

Une subvention de 190 Euros sera accordée au Club 3 pour participation à l'animation du repas qui aura lieu samedi 23 janvier 2010

4. Recensement de la population :

Suite à l'appel à candidature lancée par la commune, 4 candidatures ont été enregistrées. Stéphanie Delattre et Micheline Reuter sont retenues.

5. Fermeage 2009 :

L'indice de fermeage est inchangé pour 2009 en application de l'arrêté préfectoral 2009/DDAF-SEA/N°2009-3009-3571 du 30 Septembre 2009.

Délibération

L'exposé de l'Adjoint responsable des terrains communaux entendu, conformément à l'arrêté 2009/DDAF – SEA/n°2009-3009-3571 du 30 Septembre 2009, fixant le prix des fermages pour la période du 01/10/2009 au 30/09/2010) et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident :

de n'appliquer aucune augmentation, pour tous les producteurs de Fontain, le taux de variation communiqué étant égal à 0,
sur les fermages de l'année 2009 – Echéance de Juillet 2010 –

6. Délibérations :

Motion proposée par l'association des Maires Ruraux.

L'association s'inquiète des conséquences de la loi proposée par le gouvernement concernant le fonctionnement des collectivités territoriales. Notamment en ce qui concerne le rôle et la place des communes et le mode de financement suite aux évolutions proposées de leurs ressources fiscales (Suppression Taxe Professionnelle). La motion est votée par 4 voix pour, 1 voix contre et 8 absentions.

Délibérations concernant l'équilibre du budget :

a - Décision budgétaire modificative n2 du Budget Assainissement 2009

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, les membres du Conseil Municipal de Fontain, à l'unanimité, votent la décision modificative au Budget Assainissement 2009 suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6621 Personnel extérieur au service		3 600.00 €		
D 615 Entretien et réparations		3 100.00 €		
R 74 Subvention d'exploitation				6 700.00 €

b - Décision budgétaire modificative n2 du budget général 2009

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, les membres du Conseil Municipal de Fontain, à l'unanimité, votent la décision modificative au Budget Principal 2009 suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6411 Personnel titulaire		2 500.00 €		
D 6558 Autres dépenses obli.		7 200.00 €		
D 65738 Autres organismes publics		5 600.00 €		
R 7381 Taxe addit. Droits de mut.				9 900.00 €
R 7788 Produit exceptionnel divers				5 400.00 €

Charges locatives logement situé au dessus de la mairie :

Monsieur le Maire donne lecture du décompte des charges locatives 2009 pour le logement locatif communal situé au-dessus de la Mairie.

Mr et Mme FUTIN Christian –

Dépenses totales	:	142.01 Euros
Provisions versées	:	120 Euros (soit 10 mois à 12 Euros)
Reste à payer	:	22.01 Euros

Compte tenu des dépenses 2009, Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil de fixer comme suit les provisions pour charges 2010 :

- 14 Euros par mois pendant 10 mois (de Janvier à octobre inclus)

Compte tenu de la somme restant à payer, Monsieur le Maire propose l'échéancier suivant :

- mois de Janvier 2010 36.01 Euros (provision 01/2010 + solde 2009)
- de Février à Octobre 2010 14.00 Euros par mois.

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent le décompte des charges locatives 2009 –
- fixent le montant de la provision pour charges 2010 –
- fixent le décompte particulier du premier mois de l'année tenant compte de la somme restant à régler –

Encaissement d'un remboursement de GROUPAMA :

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain :

- acceptent le remboursement par l'assurance GROUPAMA d'un montant de 430.35 Euros (quatre cent trente Euros et trente cinq centimes) correspondant au bris de la vitre de la porte gauche sur le tracteur -

Cette recette sera inscrite au compte 791 – Transfert de charges de gestion courante –

Remboursement de frais :

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident de rembourser les dépenses suivantes :

- à Simon GAILLARD, la somme de 66.15 Euros, correspondant à l'achat de produit de traitement pour le terrain de football, et à la confection de clés pour la salle des Fêtes.

Les dépenses seront inscrites :

- au compte 60632 – Fournitures de petit équipement , pour la somme de 38.50 Euros –
 - au compte 61521 – Entretien et réparation de terrains, pour la somme de 27.65 Euros –
- Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2009.

Institution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité sur le poste de Rédacteur (I.A.T.)

En complément des délibérations des :

- 6 Décembre 2004, visée par les services de la Préfecture du Doubs le 20 Décembre 2004, sur la mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,
- 16 Janvier 2006, visée par les services de la Préfecture du Doubs le 26 Janvier 2006
- et du 9 Octobre 2006, visée le 11 Octobre 2006, modifiant les modalités d'application de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain :

- décident d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité sur le poste de Rédacteur, récemment créé au secrétariat de la Mairie ; jusqu'à l'échelon 5 inclus –

Toutes les modalités d'attribution et de calcul de cette indemnité sont prévues dans les délibérations précédentes.

7. Points divers :

René Mairot suivra attentivement les travaux qui auront lieu sous la voirie dans le cadre de la construction du lotissement ACCOBAT (Rue de la Motte Féodale)

Un courrier du Conseil Général du Doubs annonce que le nouveau taux de subvention concernant la commune sera égal à 29% en 2010 ;

Michel Noirot fait un compte rendu de deux réunions où il représentait la commune :

- Bassins versants d'Arcier : sur cette zone les exploitants agricoles seront incités à l'agriculture biologique.
- Conseil de Développement Participatif : cette structure consultative a pour vocation de favoriser la réflexion des élus de l'agglomération. Une recherche à candidature est lancée dans toutes les communes pour permettre une représentation équilibrée.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 18 janvier 2010 – à 19 heures -

La séance est levée à 23 h 15.

Vu par nous, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire de FONTAIN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales –

A Fontain, le 15 Décembre 2009